

PROCÈS-VERBAL DE LA 14^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA CAISSE DESJARDINS DE LIMOILOU, TENUE LE 16 AVRIL 2023, EN MODE HYBRIDE, AU CÉGEP DE LIMOILOU, CAMPUS QUÉBEC

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Mot de bienvenue

La maîtresse de cérémonie, M^{me} Julie Houle, souhaite la bienvenue à l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de Limoilou aux participants présents au Cégep Limoilou ainsi que ceux en mode virtuel.

Elle énumère ensuite les personnes qui l'accompagneront durant l'assemblée :

- M^e Samuel Proulx Lemire, président du conseil d'administration
- M. Alain Sauvé, directeur général de la Caisse
- M^{me} Dajana Dautovic, administratrice et présidente du comité mise en candidature
- M. Mathieu Bernier-Desbiens, administrateur et président du comité Audit et Déontologie
- M^{me} Marie-Pierre Bureau, directrice soutien à la gestion et aux opérations
- M^{me} Andrée-Anne Verret, coordonnatrice communications et vie associative
- M. Mathieu Sombret, directeur soutien à l'expérience membres et clients
- M^{me} Myriam Rouleau, adjointe à la direction générale

Le président explique que la formule d'assemblée en mode hybride implique que les membres en salle et en ligne pourront voter en direct sur certains sujets. Il ajoute que la votation en différé sera accessible à tous les membres de plein droit au cours des quatre (4) jours suivant la présente assemblée afin de voter sur la répartition des excédents pour le versement de la ristourne et pour l'élection des membres du conseil d'administration.

La maîtresse de cérémonie poursuit en soulignant la présence de distingués invités et partenaires. Elle mentionne également que la Caisse remettra 1 500\$ en prix de présence parmi les membres participants à l'assemblée en présentiel et en virtuel. Il s'agit de 13 cartes-cadeaux de 100\$ à 150\$ chacune provenant de commerces locaux et membres Desjardins. De plus, une carte-cadeau de 150\$ au Grand Marché de Québec sera tirée parmi les membres qui se sont inscrits avant le 6 avril 2023 à la présente assemblée générale annuelle.

Le directeur général souligne ensuite que 265 membres ont célébré leur 50^e anniversaire en tant que membre de la Caisse de Limoilou au cours de la dernière année. Une invitation personnalisée leur a été envoyée et plusieurs ont répondu à celle-ci. Il les remercie pour leur fidélité envers leur coopérative et aussi de leur apport à ce que la Caisse est devenue aujourd'hui.

Il est ensuite mentionné que le présent événement est qualifié comme écoresponsable, considérant qu'il intègre la vision du développement durable à toutes les étapes et dans tous ses volets. De plus, pour compenser l'impact environnemental des déplacements, la Caisse permettra la plantation de 50 nouveaux arbres.

1.2 Message du président du Mouvement Desjardins

Une vidéo du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, M. Guy Cormier, est diffusée.

Le président, M^e Samuel Proulx Lemire, déclare ensuite officiellement ouverte l'assemblée, à 10h16. Il préside la quatorzième assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de Limoilou, tenue en mode hybride. Il confirme également que comme le prévoit le règlement intérieur de la caisse, le secrétaire adjoint est substitué en cas d'absence du secrétaire du conseil d'administration. M. Alain Sauvé, directeur général et secrétaire adjoint du CA agira donc à titre de secrétaire d'assemblée étant donné l'absence de M^{me} Marie-Michèle Cauchon, secrétaire du conseil d'administration.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1 Règles pour participer à l'AGA

Le président, rappelle que seul un membre de plein droit de la Caisse, admis depuis au moins 90 jours, pourra proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote. Ce membre est celui qui respecte également les conditions suivantes :

- est une personne physique âgée d'au moins 18 ans et qui remplit les conditions relatives au lien commun prévu dans la Loi, c'est-à-dire qu'il réside, est domicilié ou travaille au Québec;
- est une personne morale ou une société;
- est un membre réadmis membre de plein droit.

Il ajoute que l'assemblée a été régulièrement convoquée. L'avis de convocation a été diffusé sur le site internet de la Caisse et affiché dans tous les établissements de la Caisse depuis le 27 mars 2023, et ce, pour un minimum de vingt (20) jours avant la présente assemblée. De plus, des encarts d'invitation ont été distribués, un événement a été créé sur la page Facebook de la Caisse et l'information a été véhiculée sur les écrans dans les salles d'attente des différents centres de services de la Caisse. Tous les membres inscrits à l'infolettre de la Caisse ont reçu l'invitation dans leur boîte de messagerie ainsi que sur AccèsD.

Le président précise également la façon de soumettre des questions ou des commentaires, pour les membres à distance et ceux présents en salle.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Pour cette assemblée, trois personnes scrutatrices doivent être nommées. Celles-ci sont responsables d'assurer le respect du processus de votation, notamment en procédant au décompte des votes et en communiquant au président les différents résultats.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu de nommer scrutateurs les membres suivants :

- Monsieur Mouad Rachidi
- Monsieur Mostafa Oubellouch
- Monsieur Mathieu Sombret

La proposition est adoptée à la majorité, à la suite d'un vote à main levée.

2.3 Adoption de l'ordre du jour

Le président fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1 Mot de bienvenue
 - 1.2 Message du président du Mouvement Desjardins
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
 - 2.1 Règles pour participer à l'AGA
 - 2.2 Nomination des personnes scrutatrices
 - 2.3 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 10 avril 2022
3. Retour sur l'année 2022
 - 3.1 Rapport du conseil d'administration
 - 3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
 - 3.3 Rapport financier
 - 3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
4. Période de questions
5. Propositions soumises au vote
 - 5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

5.2 Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

5.2.3 Présentation des personnes candidates

5.2.4 Élection par votation

5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

6. Fin de la rencontre et remerciements

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté. La proposition est adoptée à la majorité, à la suite d'un vote à main levée.

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 10 avril 2022

Le président, M^e Samuel Proulx Lemire, rappelle aux membres que le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site internet de la Caisse. Comme les membres ont pu en prendre connaissance préalablement, il n'y aura pas de lecture du procès-verbal ni de résumé de celui-ci.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter tel quel le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de Limoilou, tenue le 10 avril 2022. La proposition est adoptée à la majorité, à la suite d'un vote à main levée.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2022

3.1 Rapport du conseil d'administration

Le président, M^e Samuel Proulx Lemire, présente les 14 administrateurs de la Caisse ainsi que le jeune administrateur de la relève et les remercie de leur collaboration.

Le président relate ensuite, sous forme d'échange avec la maîtresse de cérémonie, les principaux éléments qui ont marqué la dernière année. Il mentionne, entre autres, que la Caisse est engagée et solidaire par son accompagnement actif de ses membres et clients et par de nombreuses initiatives en éducation financière. Il mentionne également que la Caisse s'appuie sur son Fonds d'aide au développement du milieu ainsi que sur son Fonds écoresponsable pour exercer son leadership et pour contribuer concrètement à l'amélioration de la qualité de vie de ses membres et des résidents de Limoilou. En 2022, plus de 660 000\$ ont été remis à des organismes et partenaires du milieu par le biais du Fonds d'aide au développement du milieu, du Fonds écoresponsable et des dons et commandites.

Il ajoute que le Fonds du Grand Mouvement est l'une des initiatives phares pour contribuer à la relance socioéconomique et à la vitalité des régions. En 2022, dans la région de Québec, 650 000\$ ont été remis à deux organismes.

Le président explique ensuite que la jeunesse est une priorité chez Desjardins. Le programme phare *Tous engagés pour la jeunesse* a permis de mettre en œuvre des milliers d'initiatives au profit des jeunes à l'échelle locale et à celle du Mouvement. En 2022, 80 M\$ ont été investis dans ce programme. De plus, la Caisse a remis en 2022 des bourses à 51 étudiants et 8 membres de la Caisse ont bénéficié d'une bourse de la Fondation Desjardins, portant ainsi à plus de 70 000\$ le total de bourses remises parmi les membres de la Caisse.

Le président poursuit en expliquant les différents gestes posés en lien avec l'engagement de la Caisse à l'égard du développement durable. Il profite de l'occasion pour remercier les membres, le directeur général de la Caisse, M. Alain Sauvé, les administrateurs et les employés de la Caisse. Il remercie également M^{me} Marilyne Nkoa et M. Yves Laberge, qui terminent aujourd'hui leur mandat en tant qu'administrateur de la Caisse.

Prix de l'engagement Yvan-Caron

La maître de cérémonie prend un moment pour dévoiler l'identité des trois récipiendaires des prix de l'engagement Yvan-Caron. Chacun d'eux remportera une bourse de 2 000\$, à l'exception du bénéficiaire d'exception qui obtiendra une bourse de 3 000\$, à remettre à l'organisme de leur choix. De plus, ils recevront un cadeau personnel.

- Catégorie «Relève 2023» : M. Bryan Simon Lévesque
M. Lévesque a choisi de remettre la bourse de 2 000\$ au Centre Mgr Marcoux.
- Catégorie «Grand public 2023» : M. Jean-Yves Baril
M. Baril a choisi de remettre la bourse de 2 000\$ à la Bouchée généreuse.
- Prix bénéficiaire d'exception : M. Raymond Poirier
M. Poirier a choisi de remettre la bourse de 3 000\$ à l'organisme Autohommie.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Le président, M^e Samuel Proulx Lemire, invite le président du comité Audit et Déontologie, M. Mathieu Bernier-Desbiens, à présenter le rapport sur la surveillance des règles déontologiques au 31 décembre 2022. M. Bernier-Desbiens informe les membres du constat en lien avec les trois règles déontologiques suivantes :

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont été consentis en conformité avec les règles qui s'appliquent.
- La Caisse a octroyé 1 contrat de fourniture de biens ou de services à des personnes visées par le Code, pour un total de 5 572,84\$. Ce contrat a été conclu dans le respect des règles déontologiques.

3.3 Rapport financier

Le directeur général présente les faits saillants des résultats du Mouvement Desjardins au 31 décembre 2022. Ces informations sont également disponibles au rapport annuel de la Caisse.

Une vidéo est présentée afin d'expliquer l'évolution de certains mécanismes financiers et de présentation des résultats financiers de la Caisse. Le directeur général explique ensuite que la dernière année a été marquée par la concrétisation du virage numérique, de la modernisation de l'écosystème technologique et du rehaussement de la sécurité de l'information. Ces investissements ont entraîné une augmentation de la contribution aux composantes du Mouvement, comme indiqué au rapport financier de la Caisse. Il explique que grâce aux sommes investies, la Caisse est en mesure d'offrir à ses membres des services améliorés pour mieux les servir et leur permettre une plus grande autonomie financière.

Une deuxième vidéo est diffusée, présentant les résultats financiers de la Caisse au 31 décembre 2022. Le directeur général, M. Alain Sauvé, commente les résultats présentés précédemment dans la vidéo. Ceux-ci sont également inclus au rapport annuel. Il mentionne entre autres que les résultats financiers en 2022 démontrent une augmentation de l'actif de 4,1% et une croissance des revenus nets d'intérêt de 2,09 M\$. Il ajoute que grâce à une bonne gestion des dépenses, les excédents d'opérations affichent une augmentation de 7%.

Le directeur général informe ensuite les membres que certaines parts que la Caisse détenait dans la Fédération ont été rachetées et ont permis d'augmenter les réserves de la Caisse, contribuant ainsi à la solidité financière du Mouvement Desjardins. Cette transaction a aussi eu un impact comptable sur les excédents nets d'opération spécifiques à cette année, qui affichent une hausse significative.

Il poursuit en confirmant que les sondages effectués auprès des employés et l'attractivité de la Caisse lors d'affichages de postes démontrent que la Caisse compte des employés heureux. Il remercie les administrateurs, les gestionnaires ainsi que les employés de la Caisse qui s'impliquent pour faire vivre le programme Entreprise en santé et qui ont permis à la Caisse de remporter la 1^{re} place du Prix Distinction 2022-2023, entreprises de service, pour la catégorie moyennes entreprises, octroyée par le Groupe entreprise en santé. Il remercie également les membres de la Caisse.

3.4 Présentation des engagements de la caisse dans son milieu

Le président, M^e Samuel Proulx Lemire, confirme qu'un montant total de 660 661\$ a été remis en 2022 pour soutenir des initiatives porteuses, dans différents secteurs d'activité, comprenant les sommes versées par le biais du Fonds écoresponsable, faisant partie intégrante du Fonds d'aide au développement du milieu ainsi que les dons et commandites. Il énumère ensuite les projets soutenus par le Fonds écoresponsable durant l'année 2022, totalisant un montant de 144 814\$.

Le directeur général poursuit en mentionnant que le plan d'engagement et de proximité permet de déterminer des priorités d'investissement pour s'assurer que l'engagement de la Caisse se traduit par des actions cohérentes avec les besoins des membres et des partenaires de la communauté.

Le président et le directeur général présentent les priorités d'investissement du Fonds d'aide au développement du milieu et mentionnent quelques projets soutenus par le Fonds d'aide au développement du milieu pour chacune des priorités d'investissement retenues :

- Environnement
- Jeunesse
- Aînés
- Mixité sociale
- Lutte à la pauvreté

Le président confirme que le solde du Fonds d'aide au développement du milieu au 31 décembre 2022 est de 2 194 000\$. Il ajoute que des actions en lien avec le développement durable seront proposées au cours de la prochaine année.

Une vidéo est ensuite diffusée, présentant les grands événements auxquels la Caisse a participé durant l'année 2022.

Le président et le directeur général poursuivent en expliquant les différents programmes en place pour accompagner les membres dans leur autonomie financière. Entre autres, la Caisse scolaire, la Fabrique à projets, Mes finances, mes choix en plus des conférences et ateliers éducatifs offerts aux membres sur divers sujets.

Le directeur général ajoute que plusieurs programmes de finances solidaires sont disponibles pour les membres. Entre autres, le Fonds d'entraide Desjardins qui offre un accompagnement personnalisé aux particuliers qui ont des besoins de financement et de conseils, le Microcrédit Desjardins aux entreprises et le Fonds C, qui aident les entrepreneurs à concrétiser leurs projets et Créavenir pour la création de nouvelles entreprises prometteuses.

Programme Engagée de nature

La maîtresse de cérémonie rappelle aux membres qu'ils ont la possibilité, lorsqu'ils ouvrent un compte ou participent à l'assemblée générale annuelle de la Caisse, d'octroyer la somme de 10\$ à l'organisme de leur choix parmi ceux retenus pour l'édition 2022-2023 du programme Engagée de nature :

- Le Pavois
- 24H Chronosports
- Accès Loisirs Québec

Elle ajoute que depuis 2022, à chaque nouveau financement hypothécaire ou renouvellement hypothécaire, la Caisse plante un arbre dans une coopérative forestière québécoise grâce à un partenariat avec Irokko. Elle invite ensuite les membres présents dans la salle à voter pour l'organisme de leur choix, parmi les trois précédemment énumérés. Elle ajoute que pour les membres en virtuel, le nombre de personnes en ligne sera comptabilisé et le total des contributions de 10\$ sera divisé parmi les trois organismes.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président invite les membres dans la salle à se rendre au micro pour poser des questions ou émettre des commentaires et mentionne aux gens à distance qu'ils peuvent s'exprimer à l'aide de la boîte de dialogue. Aucune question n'est posée.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

Le président précise que la proposition est recommandée par le conseil d'administration et représente le maximum de ce que la Caisse peut proposer comme ristournes et en conformité aux encadrements applicables.

Une capsule vidéo est ensuite diffusée pour présenter la ristourne.

Le directeur général, M. Alain Sauvé, explique la recommandation de la répartition des excédents annuels pour l'année terminée au 31 décembre 2022. Il rappelle aux membres que la documentation de référence est disponible sur le site de la Caisse ou sur demande.

- **Question d'un membre :**

Il est demandé s'il est possible d'augmenter la ristourne à la collectivité, entre autres pour soutenir davantage les initiatives pour les aînés.

Le président explique que la proposition est de permettre le versement d'une somme en soutien à la communauté à même la réserve du FADM d'un montant de 387 800\$. Cependant, cette réserve est déjà capitalisée à hauteur d'une somme de plus de deux millions de dollars pour le soutien à la communauté, si nécessaire.

Le directeur général ajoute que les projets en lien avec les aînés ne sont pas nombreux et profite de l'occasion pour inviter les membres à partager l'information et à soumettre des projets.

- **Question d'un membre :**

Questionnement sur le maximum du montant des ristournes permis par la norme, en lien avec la proposition soumise et sur la comparaison avec les autres caisses.

Le directeur général explique que le versement proposé dans la recommandation représente le maximum permis par la norme et que ce maximum établi par la norme est établi pour permettre de maintenir une ristourne récurrente et croissante dans les années futures, autant que possible.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander le versement. Cette proposition de l'assemblée, recommandée par le conseil d'administration, concernant la répartition des excédents annuels, sera soumise au vote à la suite de cette assemblée, comme suit :

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS	
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	9 124 k\$
Affectation aux réserves plus-values et autres éléments	90 978 k\$
Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM ²	365 k\$
Ajustement net relatif aux ristournes ANNÉE PRÉCÉDENTE	17 k\$
Solde des excédents à répartir AU 31 DÉCEMBRE 2022	100 484 k\$
Affectation au FADM	(388) k\$
Affectation à la RRE	(12 541) k\$
Affectation à la réserve générale	(87 555) k\$
Solde des excédents à répartir	0

¹ Inclut 2 795 k\$ de ristournes aux membres et les intérêts sur parts de ristournes

² Net d'impôt

| FADM |
Fonds d'aide au développement du milieu

| RRE |
Réserve pour ristournes éventuelles

Proposition sur la répartition des excédents annuels

RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
	PARTICULIERS	ENTREPRISES	
Comptes			391 k\$
Épargne et placements			374 k\$
Fonds	0,62 \$	0,58 \$	147 k\$
Prêts et marges de crédit			894 k\$

¹ Soumise au vote lors de l'assemblée.

² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

³ Montant pouvant aller jusqu'à \$100 pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durable.

Proposition sur la répartition des excédents annuels (suite)

RISTOURNE ASSURANCES ²	23 \$/1 000 \$ de prime	313 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT ²	0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets	175 k\$
RISTOURNE PRODUITS ²	Montant de 50 \$ ³	447 k\$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE ²	Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions	33 k\$
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES		2 774 k\$

¹ Soumise au vote lors de l'assemblée.

² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

³ Montant pouvant aller jusqu'à \$100 pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durable.

5.2 Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

Le président, M^e Samuel Proulx Lemire informe les membres qu'il agira comme président d'élection et M. Alain Sauvé, agira comme secrétaire d'élection, tel que prévoit le règlement intérieur de la Caisse.

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

Le président invite la présidente du comité de mise en candidature, M^{me} Dajana Dautovic, à présenter le rapport du comité de mise en candidature.

La présidente du comité de mise en candidature rappelle la démarche du profil collectif enrichi et confirme ensuite que l'appel de candidatures a été diffusé du 16 janvier au 17 février 2023. Pour la présente assemblée, six postes sont à combler. À l'issue de l'appel de candidatures, la Caisse a reçu dix candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur de la Caisse et le Code de déontologie de Desjardins. Elle ajoute que trois personnes ont retiré leur candidature, portant le nombre à sept candidats.

La présidente du comité de mise en candidature rappelle qu'un document de présentation des personnes candidates a été déposé sur le site internet de la Caisse incluant un tableau-synthèse qui présente de quelles façons chacun des candidats répond aux critères recherchés par le conseil d'administration pour atteindre son profil collectif cible. Elle énumère ensuite les noms des personnes candidates :

- M. Mathieu Bernier-Desbiens
- M^{me} Stéphanie Demers
- M. Samuel Dubé-Leblanc
- M. Christian Jaouich
- M^{me} Lucie Pelletier
- M^{me} Nataliia Petlina
- M. Rémy Vaillancourt

5.2.3 Présentation des personnes candidates

Le président d'élection invite chacune des personnes candidates à se présenter aux membres. Il ajoute que cette portion de l'assemblée sera accessible en réécoute, sur le site internet de la Caisse. Les candidats se présentent tour à tour pour une durée maximale de 2 minutes chacun.

5.2.4 Élection par votation

Le président d'élection mentionne que l'élection des membres du conseil d'administration fera l'objet d'un vote en différé au cours des quatre prochains jours.

5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Le président, M^e Samuel Proulx Lemire, explique aux membres qu'ils seront appelés à voter, sur la répartition des excédents annuels et l'élection des membres du conseil d'administration.

Il rappelle que seuls les membres de plein droit pourront voter. La réécoute de l'assemblée sera possible par le biais du bouton « Mon vote » dans AccèsD ou du lien accessible sur le site internet de la Caisse.

Ouverture de la période de votation en différé pour 4 jours

Le président, M^e Samuel Proulx Lemire, mentionne que dès la fin de la présente assemblée la période de votation sera ouverte pour une durée de 4 jours, soit jusqu'à 23h59, le jeudi 20 avril 2023. Les membres pourront aussi utiliser la borne de votation aux différents centres de services de la Caisse.

Précisions sur l'annonce des résultats

Le président, M^e Samuel Proulx Lemire, confirme que les résultats de vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement. Les résultats de votes seront publiés, 24 à 48 heures après la fin de la période de votation, sur le site internet de la Caisse ainsi que sur la page Facebook. Ils seront également accessibles, sur demande, auprès de la Caisse. Cette annonce mettra officiellement fin à cette assemblée générale annuelle, à moins d'un vote négatif. Dans un tel cas, l'assemblée serait ajournée et reprise au cours des prochains jours. Une nouvelle proposition serait alors soumise pour une seconde période de votation.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

Le président, M^e Samuel Proulx Lemire et le directeur général, M. Alain Sauvé remercient tous les membres présents à l'assemblée pour leur participation, leur écoute ainsi que leur confiance. Il remercie également la maîtresse de cérémonie, M^{me} Julie Houle ainsi que tous les employés et partenaires qui ont participé à la préparation de cet événement. Il termine en remerciant les administrateurs et le personnel de la Caisse.

La maîtresse de cérémonie rappelle qu'un tirage au sort sera effectué parmi les participants présents en présentiel et en virtuel. Pour les gagnants en virtuel, ils seront contactés par la Caisse au cours des prochains jours.

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À l'issue de la période de votation auprès des membres, il y a eu 844 membres qui ont exercé leur droit de vote. Voici les résultats obtenus :

Proposition sur la répartition des excédents annuels

96,6 % des membres ont voté en faveur de la recommandation. La proposition est donc adoptée.

Élection des membres du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration élus, par ordre alphabétique, sont :

- M. Mathieu Bernier-Desbiens
- M^{me} Stéphanie Demers
- M. Samuel Dubé-Leblanc
- M. Christian Jaouich
- M^{me} Lucie Pelletier
- M. Rémy Vaillancourt

Merci à toutes les personnes candidates pour leur intérêt à contribuer à la gouvernance de la Caisse.

Levée de l'assemblée

Les résultats des votes en différé ayant été publiés sur le site internet de la Caisse, l'assemblée générale est officiellement levée le 25 avril 2023 à 16h41.

Président

Secrétaire